



A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 25 avril 2016
SIPP – C. 28/208 – mb

Réponse à la résolution de M. Jean-Michel Dolivo du 28 octobre 2008 adoptée par le Conseil communal suite à l'interpellation de Mme Adozinda Da Silva et consorts « Les étrangers et la Ville de Lausanne : à quand une considération des étrangers lausannois ? »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le 28 octobre 2008, le Conseil communal, délibérant sur la réponse de la Municipalité à l'interpellation susmentionnée, adoptait la résolution de M. Jean-Michel Dolivo : *« Le Conseil communal soutient tous les efforts entrepris par la Ville pour la défense des droits des migrant-e-s. Le Conseil communal souhaite que les efforts entrepris par la Ville se poursuivent, voire se renforcent, pour lutter contre toutes les discriminations dont sont encore l'objet les migrant-e-s et pour agir en faveur de l'égalité des droits de toutes celles et tous ceux qui habitent la Commune de Lausanne quelle que soit la couleur de leur passeport ».*

Réponse de la Municipalité

La lutte contre les discriminations, thématique centrale de cette résolution, constitue un segment spécifique de la promotion de l'intégration. Si, formellement, il n'a pas encore été répondu à cette résolution, les nombreuses initiatives lancées depuis 2008, dans le domaine de la lutte contre les discriminations et la prévention du racisme, témoignent du fait que les orientations souhaitées par le Conseil communal ont été suivies par la Municipalité de manière concrète et souvent novatrice. A titre d'exemples, la Municipalité relève cinq faits marquants de l'engagement de la Ville de Lausanne au cours de ces dernières années.

1. Renforcer, à l'échelon national, le réseau des villes engagées dans le cadre de la Coalition des villes contre le racisme, telle a été l'ambition de la conférence nationale intitulée « Les villes s'engagent contre le racisme, pistes d'actions en Europe et en Suisse », qui s'est tenue à Lausanne le 24 septembre 2010. Cette conférence était placée sous le parrainage du conseiller fédéral et ancien chef du Département fédéral de l'intérieur M. Didier Burkhalter.

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH-1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch

Organisée par le Bureau lausannois pour les immigrés (BLI) et la Commission fédérale contre le racisme, cette conférence a servi de cadre à la présentation du programme d'actions lausannois contre le racisme, programme qui s'articule en quatre volets :

- sensibilisation de la population ;
- soutien aux victimes de discrimination ;
- observation et évaluation des discriminations ;
- promotion de pratiques équitables.

Avec ce programme concret de mesures, réalisées pour la plupart, la Ville de Lausanne est ainsi, à ce jour, la seule ville romande à avoir adhéré pleinement à la Coalition européenne des villes contre le racisme, qui réunit sept villes suisses et plus de 80 municipalités européennes, engagées dans la lutte contre les discriminations.

2. En lien avec la Journée internationale contre le racisme, célébrée chaque année le 21 mars, la Semaine lausannoise d'actions contre le racisme, dont la 10^e édition a été mise sur pied en mars 2016, constitue l'événement phare en matière de sensibilisation de la population. Cette démarche collective, de la Ville de Lausanne et des associations impliquées dans cette action, se veut une expression concrète de leur volonté commune de veiller à l'élimination de toute forme de discrimination. Dès ses débuts, la Semaine lausannoise d'actions contre le racisme a été mise en exergue en tant que projet exemplaire en matière de collaboration entre les associations locales et l'administration par la Commission fédérale des questions de migration.
3. Le rôle pionnier de la Ville en matière de prévention des discriminations a conduit tous les cantons romands et le Tessin à confier, à la déléguée lausannoise à l'intégration, le pilotage de leur première, et à ce jour unique, campagne commune « La diversité, une valeur suisse ? », campagne lancée en mars 2012, en présence notamment de la présidente de la Commission fédérale contre le racisme, Mme Martine Brunschwig Graf, du conseiller d'Etat M. Philippe Leuba et du conseiller municipal M. Oscar Tosato.
4. L'expertise du BLI a été également reconnue par le Canton de Vaud par la signature avec la Ville de Lausanne d'une convention de subventionnement concernant la mise en œuvre des prestations en matière de prévention du racisme pour la période allant de 2014 à 2017.

Ce mandat comprend la conception et la délivrance de prestations de formations en matière de lutte contre les discriminations et de gestion de la diversité sur l'ensemble du territoire cantonal, ainsi que le maintien d'une permanence d'accueil, d'orientation et de soutien en cas de situation de racisme en Ville de Lausanne.

Grâce à ce mandat, ont pu être mises sur pied des formations spécifiques à l'intention du personnel des administrations communales et cantonale avec l'objectif de favoriser la communication interculturelle et de favoriser, dans les faits, le principe d'égalité de traitement. Les personnes ayant subi une situation discriminatoire ou de racisme dans l'espace urbain bénéficient aussi désormais d'une permanence d'écoute et de conseil.

5. La publication « Construire l'égalité – Un guide pour prévenir le racisme », éditée en 2014 et soutenue financièrement par le Service fédéral de lutte contre le racisme, poursuit l'objectif de favoriser une meilleure connaissance et la défense des droits fondamentaux auprès de la population dans son ensemble. Illustrée avec humour, cette publication fournit une palette d'informations et d'outils pour mieux anticiper et appréhender le racisme, la discrimination et leurs manifestations dans les secteurs clés de la vie quotidienne (monde du travail, formation, espace public, santé, logement par ex.), en rappelant le cadre légal et en mentionnant les articles ou les jurisprudences concernés.

Ces actions marquantes, dont la liste n'est pas exhaustive, illustrent l'engagement constant de la Municipalité dans le domaine de la lutte contre les discriminations depuis 2008. Le rapport-préavis du 25 juillet 2015 visant à donner les pistes en matière de développement durable pour les cinq prochaines années constitue une preuve concrète supplémentaire de la volonté municipale de s'engager résolument à poursuivre les orientations défendues par le Conseil communal et à favoriser « une société ouverte, conviviale et solidaire, dans laquelle chacun peut satisfaire ses besoins essentiels, et être intégré dans le respect mutuel ». Dans la partie consacrée à la cohésion sociale du document précité, la Municipalité met aussi en point de mire les objectifs de promotion de l'égalité des chances et de lutte contre les discriminations, objectifs centraux de cette résolution, ainsi que ceux de l'action spécifique du BLI.

Nous vous remercions de prendre acte de la présente communication et vous prions de recevoir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations les meilleures.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Simon Affolter

